

20 oct. 2020
4 mai 2021

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec
N° 200-06-000246-200

PROCES-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut ex parte
 contesté enquête au mérite

COUR SUPÉRIEURE
 COUR DU QUÉBEC
Chambre civile

CLAUDIA LAROSE

DEMANDE

CORPORATION DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES DE MONTRÉAL
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ BISHOP'S
UNIVERSITÉ CONCORDIA
UNIVERSITÉ LAVAL
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

DÉFENSE

ENREGISTREMENT

Division Pr. civile Salle n° 4.21

Le 13 août 2020

DÉBUT : 14 :00

FIN : 17 :21

PRÉSIDENT : L'HONORABLE CLAUDE BOUCHARD, i.c.s. (JB 3836)

DEMANDE OU REQUÉRANT(E)
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me François-Étienne Pinard-
Thériault
Me Élodie Drolet-French
Me Amélie Dufour
JEAN-FRANÇOIS BERTRAND
AVOCATS
Casier 25

DÉFENSE OU INTIMÉ(E)
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Maya Angenot
Me Vincent Rochette
NORTRON ROSE FULLBRIGHT
Casier 92

Corporation de l'École des Hautes
Études commerciales de Montréal
École de technologie supérieure
Institut national de la recherche scientifique
École Polytechnique de Montréal
Université Bishop's
Université Laval
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec en Outaouais
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

DÉFENSE OU INTIMÉ(E)
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Université de Montréal

Me Marie Audren
AUDREN ROLLAND
393, Saint-Jacques
Montréal (Québec) H2Y 1N9

DÉFENSE OU INTIMÉ(E)
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Université Concordia

Me Christian Trépanier
FASKEN
Casier 133

DÉFENSE OU INTIMÉ(E)
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

École Nationale d'administration publique

Me Judith Rochette
LAVERY
Casier 3

Étaient aussi présents :

Sarah P. Lavoie
Me Maude Côté
Me Pierre Trottier
Lauranne Ste-Croix
David Ouellet
Me Monique Richer
Michelle Jacob
514-241-9502

NATURE DE LA CAUSE Audience sur la demande en ordonnance de
préservation de la preuve et gestion du dossier

Greffière-audicière : Johanne Légaré (TL 3541)

Appel de la cause et identification des procureurs

14 :00

Me Rochette s'adresse au tribunal, il veut interroger Mme Larose

Témoin 1

Madame Claudia Larose
4822, rue des Samares
Québec (Québec)

14 :04

Interrogatoire de Me Rochette

14 :05

Objection de Me Pinard-Thériault, la question porte sur un aspect légal

14 :10

Objection de Me Pinard-Thériault, c'est de l'interprétation, nouveaux documents, il demande une suspension pour en faire la lecture et se réserve le droit de s'objecter

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

14 :12 Me Rochette s'adresse au tribunal, ce sont des documents qui font partie de ses allégations, il ne déposera pas en preuve ces documents

14 :13 Le tribunal s'adresse aux procureurs, il est toujours préférable de transmettre des documents avant l'audience

14 :14 Me Rochette s'adresse au tribunal

14 :14 Continuation de l'interrogatoire de Me Rochette

14 :17 **Objection** de Me Pinard-Thériault, ce n'est pas pertinent dans le cadre du débat d'aujourd'hui

14 :18 Me Rochette s'adresse au tribunal

14 :19 Contre-interrogatoire de Me Pinard-Thériault

14 :22 Représentations de Me Drolet-French, elle dépose un cahier d'autorités

15 :02 **Objection** de Me Judith Rochette, en plaidoirie on ne fait pas de preuve factuelle

15 :26 Suspension de l'audience

15 :47 Reprise de l'audience

15 :47 Représentations de Me Rochette

16 :27 Me Pinard-Thériault s'adresse au tribunal

16 :28 Représentations de Me Trépanier

16 :38 Le tribunal s'adresse aux procureurs

16 :41 Représentations de Me Judith Rochette

16 :50 Me Rochette s'adresse au tribunal

16 :41 Me Judith Rochette s'adresse au tribunal

16 :54 Me Audren s'adresse au tribunal

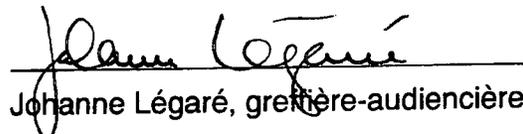
16 :57 **Objection** de Me Pinard-Thériault, ce n'est pas pertinent dans le cadre de la demande de préservation de la preuve

16 :58 Me Drolet-French s'adresse au tribunal

- 17 :16 Le tribunal s'adresse aux procureurs
- 17 :06 Me Rochette s'adresse au tribunal, certaines discussions, à la mi-octobre pour divulguer leurs intentions en défense sur la présentation de moyens préliminaires, le cas échéant
- 17 :09 Me Trépanier s'adresse au tribunal, est-ce qu'il y aura des modifications à venir
- 17 :10 Me Drolet-French s'adresse au tribunal, elle ne pense pas qu'il y aura des modifications pour l'instant, si oui, elle en fera part rapidement aux défenderesses
- 17 :11 Le tribunal s'adresse aux procureurs
- 17 :12 Me Judith Rochette s'adresse au tribunal, elle suggère de fixer au printemps
- 17 :13 Le tribunal s'adresse aux procureurs
FIXE une conférence de gestion pour le 20 octobre 2020, à 10 heures, en salle virtuelle ou en salle, à confirmer.
- 17 :16 Me Drolet-French s'adresse au tribunal
- 17 :17 Le tribunal s'adresse aux procureurs
FIXE au 4 mai 2021 la demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour attribution d'un statut de représentante, à 9 heures, pour une durée d'une journée, salle à confirmer.
- 17 :21 Délibéré
- 17 :21 Fin de l'audience



CLAUDE BOUCHARD



Johanne Légaré, greffière-audicière